

L'an deux mil vingt, le dix septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le quatre septembre deux mil vingt, s'est réuni à la salle des fêtes sise Place Stroh à Dourlers (pour le respect des gestes barrières) sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Mesdames Florence DELLACHERIE, Catherine JAMME, Isabelle WILLOT, Messieurs Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Madame Sylvie LALAUX.

Etaient excusés : Messieurs Robin HERBAUT, Jonathan DUTEIL, Mesdames Laurence LAMORISSE, Hélène CONTESSE

Procurations : Monsieur Robin HERBAUT ayant donné procuration à Monsieur Mathieu GROSFILS, Monsieur Jonathan DUTEIL ayant donné procuration à Madame Arlette GRIMIAUX, Madame Laurence LAMORISSE ayant donné procuration à Madame Isabelle WILLOT, Madame Hélène CONTESSE ayant donné procuration à Monsieur Freddy THERY en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en leur nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du vingt trois juillet deux mil vingt ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des remerciements de Madame Laurence LAMORISSE pour sa présence aux obsèques de son père.

1) **Création de l'O.M.A.D (Office Municipal des Associations de Dourlers) et nomination de son président**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est dotée d'un tissu associatif dense et varié. Certaines associations occupent la salle des fêtes, d'autres ont des locaux qui leur sont réservés. Elles bénéficient également des subventions communales. Afin de gérer au mieux les attentes de chacune d'entre elles, Monsieur le Maire propose de constituer un Office Municipal des Associations de Dourlers, qui sera chargé de gérer les demandes des différentes associations et de nommer son président.

Monsieur Mathieu GROSFILS demande si ce nouvel organe ne fait pas écho aux fonctions de la commission « Associations – Vie locale Jeunesse ».

Monsieur le Maire précise que le but de la commission est de développer les associations tandis que l'Office Municipal des Associations de Dourlers sera chargée de les gérer.

Monsieur Cyril BETH se porte candidat pour présider l'Office Municipal des Associations de Dourlers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer l'Office Municipal des Associations de Dourlers et de nommer Monsieur Cyril BETH président.

2) **Convention des Associations**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission « Associations – Vie locale – Jeunesse » s'est réunie le 31 juillet 2020 pour la présentation des présidents et se réunira le 18 septembre 2020 afin d'étudier le planning de la salle des fêtes pour la mise à disposition des associations. La commission a décidé de mettre en place une convention bipartite avec chaque association pour établir les engagements de chaque partie. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril BETH, Premier Adjoint, pour présenter la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider cette convention.

3) **Contrat de location de la Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril BETH, Premier Adjoint, pour présenter le projet de contrat de location de la salle des fêtes ci-annexé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider ce contrat de location.

4) Tarifs de la Salle des Fêtes

Monsieur Cyril BETH, Premier Adjoint, présente les tarifs de la salle des fêtes. Les tarifs actuels sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes municipale comme suit :

- Pour les Particuliers :

- ◆ 200 € pour la location de la salle pour le week-end
- ◆ 200 € pour la mise à disposition des cuisines incluant la vaisselle
- ◆ 50 € pour le nettoyage si la salle est rendue sale
- ◆ 50 € pour la désinfection liée au Covid 19
- ◆ 500 € de caution
- ◆ 3 € l'unité pour la vaisselle cassée ou manquante

- Pour les Associations :

- ◆ 100 € pour une location du vendredi au lundi pour une manifestation à but lucratif (repas dansant, spectacle avec entrée payante.....)
- ◆ 50 € par journée supplémentaire
- ◆ 100 € de caution

La caution sera encaissée si la salle n'est pas rendue propre ou si du matériel est détérioré.

5) Remboursement du certificat d'immatriculation du Mitsubishi

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un camion de marque Mitsubishi afin de faciliter le travail d'arrosage des employés communaux. La transaction pour ce camion a été effectuée courant juillet et Monsieur Thierry GEHENIAUX a profité de la venue du camion bleu, service départemental pour les différentes démarches administratives pour faire la demande de certificat d'immatriculation de ce véhicule au nom de la commune. Seulement, ce service n'accepte plus les règlements par mandat administratif, seul moyen de paiement pour la commune et Monsieur Thierry GEHENIAUX a dû régler les frais de carte grise avec sa carte bancaire personnelle. Madame Catherine JACQUETTE, Trésorière d'Avesnes-sur-Helpe, a été informée de cette situation et avait demandé que le remboursement de cette dépense soit validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement de la somme de 394.76 euros à Monsieur Thierry GEHENIAUX .

6) Nomination d'un délégué à la SEAA

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire au sein du Conseil Municipal un représentant de la commune afin que ce dernier élise les futurs délégués du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes.

Monsieur Freddy THERY se porte candidat pour représenter le Conseil Municipal au sein de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Monsieur Freddy THERY représentant du Conseil Municipal au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes.

7) Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie et de la poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une réunion en date du 10 juillet 2020, l'organisation du personnel communal avait été présentée et Monsieur Cyril BETH avait souhaité une ouverture de la mairie et de la poste du lundi au vendredi.

Monsieur le Maire annonce que la mairie et la poste sont ouvertes le lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h, et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Monsieur le Maire précise qu'un arrêté modifiant les horaires d'ouverture sera pris.

Le service UPS est en activité aux mêmes heures que la Mairie.

8) **Présentation du journal municipal**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril BETH, Premier Adjoint.

La distribution du journal se fera entre le 23 et le 27 novembre prochains.

Monsieur Cyril BETH s'engage à la présentation et la mise en page du journal.

Il demande à l'assemblée d'alimenter les différentes pages. Les articles seront à rendre à la mi-octobre.

9) **Démission de Monsieur Patrick VANDENBROUCKE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Patrick VANDENBROUCKE a démissionné de son poste de conseiller au début du mois d'août. Il a envoyé une lettre recommandée qui a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

10) **Nomination du président de la commission « Travaux – Projet structurant »**

Monsieur le Maire propose de nommer un nouveau président de la commission « Travaux – Projet Structurant » suite à la démission de Monsieur Patrick VANDENBROUCKE.

Monsieur Mathieu GROSFILS se porte candidat pour être président de la commission « Travaux – Projet structurant ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Monsieur Mathieu GROSFILS président de la commission « Travaux – Projet structurant ».

11) **Question diverses**

- Madame Sylvie LALAUX informe l'assemblée que Monsieur Cédric DELAHAYS, pompier volontaire, se propose d'animer une activité sportive chaque semaine sur la place. Monsieur le Maire conseille que pour répondre aux mesures sécuritaires d'une activité physique, il doit se rapprocher de l'association Pilates et Cie pour être sous couvert d'une association.
- Madame Sylvie LALAUX explique qu'elle s'est rendue en compagnie de Monsieur le Maire à une manifestation organisée par ELFE. La commune de DOURLERS a intégré cet organisme. Elle explique qu'il y aura un festival en septembre 2021 sur 3 week-ends. Ils organisent également le 27 septembre 2020 la marche des loups et demandent des signaleurs sur la commune ce jour-là.
- Monsieur Cyril BETH informe l'assemblée que les classes maternelles demandent à occuper la salle des fêtes pour faire du sport tous les matins. Madame DESSERY demande le créneau de 9 h à 9 h 45 et Madame MATON souhaite le créneau de 10 h 45 à 11 h 35. Dans le cadre des mesures sanitaires pour le Covid 19, il sera impossible à l'agent de la restauration scolaire de désinfecter la salle des fêtes et faire la mise en place avant l'arrivée des élèves. Il est donc proposé le créneau de 9 h à 10 h 30 pour les deux classes. Monsieur Cyril BETH se charge de transmettre cette proposition à Madame MENDERA.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.